

André LAUTIER



NOMENCLATURE

DES

CACHETS A DATE

MANUELS



POSTERIEURS, AUX TYPES 17 BIS & 24 BIS



1884-1969



Aux dépens de l'Auteur
1969



Diffusion: Jean CHEVALIER
Marcophilie
Le Faouët - 22 Lanvollon

Publié avec l'autorisation
de l'Union Marcophile
Tous droits réservés

André LAUTIER

NOMENCLATURE
DES
CACHETS A DATE
MANUELS

POSTERIEURS AUX TYPES 17BIS & 24BIS

1884-1969

Aux dépens de l'Auteur
1969

THE UNITED STATES

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

OFFICE

OF LANDS AND MINING

MANUAL

FOR THE MANAGEMENT OF LANDS

1881-1907

AND

1908

PREFACE

La numérotation proposée par LANGLOIS & GILBERT, et appliquée de nos jours par tous les amateurs d'oblitérations, concerne les seuls cachets d'avant 1884, du type 15 au type 24bis. Les cachets créés après cette date ont bien fait l'objet de multiples et précieuses études destinées à les inventorier et à les décrire, mais jamais on n'a pu convenir de leur affecter un numéro d'ordre qui les eût une fois pour toutes identifiés.

En proposant une méthode de classement et une codification à la fois simples et rationnelles des cachets semi-modernes et modernes, postérieurs à 1884, André LAUTIER comble enfin une déplorable lacune.

Depuis la publication de sa nomenclature, voici deux ans, dans les Feuilles Marcophiles, l'auteur a reçu de chaleureux témoignages d'approbation de la part de nombreux lecteurs. En se laissant aujourd'hui convaincre de lui procurer l'audience la plus large possible, répondant en cela au vœu de fervents collectionneurs d'oblitérations, André LAUTIER - qui me permettra de rendre amicalement hommage à sa foi marcophile si communicative et à son érudition étendue - mérite la gratitude et les félicitations de ses collègues.

Personnellement, je me réjouis de la réédition d'un travail qui fait honneur à notre Société, et sans qu'il soit besoin de souligner son extrême opportunité, je lui souhaite un éclatant succès.

Docteur-Vétérinaire J. DURIEUX

Président de l'Association
Amicale Philatélique de Meaux

The first part of the report deals with the general situation in the country at the beginning of the year. It mentions the fact that the country was in a state of economic depression and that the government was facing a serious financial crisis. The report then discusses the measures taken by the government to deal with these problems, including the introduction of new taxes and the reduction of public expenditure.

The second part of the report deals with the results of the government's policies. It mentions that the country's economic situation had improved somewhat, but that the financial crisis was still far from being solved. The report also discusses the political situation in the country, which was characterized by a lack of stability and a general feeling of uncertainty.

The third part of the report deals with the outlook for the future. It mentions that the government was optimistic about the country's economic prospects, but that it was still facing a number of serious challenges. The report also discusses the need for further reforms and the importance of maintaining a stable political situation. The report concludes by stating that the government was committed to the principles of democracy and the rule of law, and that it was determined to continue its efforts to improve the country's economic and political situation.

The report is a valuable document for anyone interested in the history of the country. It provides a detailed and objective account of the country's economic and political situation at the time, and it offers valuable insights into the challenges that the country was facing and the measures that were taken to deal with them.

Director, Ministry of Finance
London, 1918

NOTE DE L'AUTEUR

Je remercie tous ceux qui, à la suite de la parution de cette étude dans le n° 170 des Feuilles Marcophiles, ont bien voulu me faire part de leur intérêt et m'adresser leurs observations personnelles sur le sujet traité.

Cette réédition tient largement compte de ces observations, ainsi que des modifications intervenues depuis la première édition, par suite de décisions de l'Administration des P.T.T.

Je remercie également l'Union Marcophile de m'avoir autorisé à rééditer ce document, dont le premier tirage a été rapidement épuisé, et qui n'a pu toucher, d'ailleurs, que les membres de l'Union Marcophile.

The first part of the text discusses the general principles of the subject, and the second part discusses the specific details of the subject.

The third part of the text discusses the results of the experiments, and the fourth part discusses the conclusions of the experiments.

The fifth part of the text discusses the applications of the subject, and the sixth part discusses the future of the subject.

REMARQUES PRELIMINAIRES

Tous les types de cachets décrits ci-après sont normalement frappés en NOIR. On peut cependant les trouver en bleu, en vert, en bleu-vert, en gris-bleu, et violet et en rouge (cette dernière couleur a été fréquemment utilisée pour l'oblitération des timbres-taxe sur les plis retirés à la poste restante).

Le même type de cachet peut présenter des variantes pour un même bureau de poste, surtout pour les bureaux importants.

Ces variantes peuvent affecter:

- a) *la disposition des caractères* dans la couronne.
(plus ou moins resserrés, par exemple).
- b) *la forme des caractères* (plus ou moins grands, plus ou moins modernisés).
- c) *le texte de la couronne* (plus ou moins abrégé pour les noms très longs et surtout composés).

Par exemple:

- Noms de villes: LA FERTE SOUS JOUARRE

LA FERTE S/JOUARRE

LA FERTE /S JOUARRE

LA FERTE S/S JOUARRE

- Noms de départements:

SEINE ET MARNE

SEINE' et MARNE

SEINE & MARNE

Sne ET MARNE

SEINE et Mne

S. et MARNE

S. et M.

etc.

- d) *l'une des indications de la couronne* (en principe le nom du département) qui est *remplacée* par une mention particulière:

- Nom d'un quartier.
 - BANLIEUE.
 - Mention spéciale aux P.T.T. (TELEPHONE, etc.).
 - Evènement (EXPOSITION, etc.).
- e) *l'une des indications de la couronne* (en principe le nom de la ville), qui est *complétée* par une mention particulière, généralement spéciale aux P.T.T. (R.P., ANNEXE 1, 01, etc.), ou indiquant un établissement particulier (PREVENTORIUM, etc.).

Ces variantes, en raison de leur caractère local ou temporaire, ne constituent pas des types particuliers, mais se rattachent généralement à un type défini.

Seuls des cachets spéciaux, souvent ornés, (Premiers Jours, par exemple) ne peuvent être répertoriés en raison de leur unicité.

Il arrive que plusieurs types de cachets, ou plusieurs cachets de même type, mais de textes différents, coexistent dans un même bureau. Cependant, il semble que généralement les cachets les plus récents soient affectés au guichet, les plus anciens au tri.

IMPORTANT - 1°/ Sauf exceptions rarissimes, le texte de la couronne est toujours en caractères BATONS. Parmi ces exceptions, il faut citer le cachet d'INDEVILLIERS DOUBS mis en service en 1888 au type A1, et celui d'APPILLY OISE mis en service en 1898 au type B2.

2°/ Il n'est pas fait état des cachets 17bis utilisés après 1884, avec des diamètres plus ou moins grands, des blocs-dateurs en caractères bâtons ou même entièrement en chiffres (par exemple GOUMOIS DOUBS, vu encore en 1927) - ni du cachet 15bis avec nom du département, utilisé notamment à LYON (1885-1886).

★

SYSTEME UTILISÉ

Il a été admis que l'Administration des P.T.T établissait ses cachets avec méthode. De fait deux principes ont pu être dégagés:

PRINCIPE A:

Jusqu'à la fin de 1966, tous les bureaux *de même catégorie* utilisaient des cachets de même forme ou possédant les mêmes caractéristiques, mais différents de ceux des autres catégories de bureaux. (Par décision du 6.11.1966, l'Administration des P. T.T. a décidé de doter *tous les bureaux secondaires de cachets identiques à ceux des bureaux de plein exercice* - Cf. remarques dans le détail des cachets).

PRINCIPE B:

Toute modification du type de cachet - en dehors de sa forme et des caractéristiques propres à sa catégorie, bien entendu - affecte toutes les catégories de bureaux.

Partant de ces deux principes de base, chaque cachet a été défini par l'association de:

- 1/ une LETTRE donnant la catégorie du bureau.
(Recette, Recette Auxiliaire, etc.).
- 2/ un CHIFFRE exprimant la particularité du cachet.

La synthèse du système est donnée par le tableau joint à l'ouvrage, le détail par l'étude individuelle de chaque type de cachet.

Bien entendu, il y a des exceptions qui viennent rompre la monotonie de la règle, les plus fréquentes résultant des entorses apportées par les P.T.T. aux principes ci-dessus:

PRINCIPE A: Il arrive parfois que l'Administration ne peut doter les petits bureaux d'un nouveau cachet (ou ne le fasse pas par mesure d'économie) le jour même de leur changement de catégorie, qu'il s'agisse d'un déclassement ou d'un surclassement (c'est le cas des Bureaux Auxiliaires transformés en Recettes Auxiliaires, des Recettes Auxiliaires Rurales transformées en Agences Postales, et qui ont conservé leur ancien cachet).

Il arrive également, toujours pour les petits bureaux, que l'Administration attribue à un bureau un cachet différent de celui de sa catégorie. Il s'agit d'erreurs du Service du Matériel, parfois, mais pas toujours rectifiées. Lorsqu'une rectification intervient, le cachet erroné est évidemment assez rare, et il l'est d'autant plus que la rectification intervient plus rapidement. Pour le classement du cachet, cela n'a pas d'importance. *Son type est celui qu'il représente*, et non celui de la catégorie réelle du bureau - dans la mesure où elle est connue (Se défier des erreurs ou des retards de mise à jour des calendriers des facteurs des P.T.T.).

PRINCIPE B: Lorsqu'elle décide une modification générale de ses cachets, l'administration ne peut pas toujours, pour des raisons techniques évidentes, doter simultanément tous les bureaux des nouveaux cachets. Certains bureaux (les plus petits) les attendent parfois des années, ou même ne les reçoivent jamais. Mais inversement, il arrive que de petits bureaux ayant perdu ou détérioré leur cachet, en reçoivent d'un nouveau type bien avant des bureaux plus importants. Il arrive même exceptionnellement que, par suite d'une réorganisation administrative, des bureaux reçoivent des cachets à un nouveau type *avant* la publication de la décision créant ce nouveau type (Voir remarque au type D9d.)

Toutes ces exceptions n'affectent en rien le système de classement, et ne font que rendre plus attrayante la collection des oblitérations semi-modernes et modernes...

NOTA I - Le système n'est pas limitatif. En cas de création d'un nouveau type de cachet, il suffit de lui donner le chiffre suivant de la nomenclature, par exemple: A11.

NOTA II - Des indices a,b,c,d,e, ont été affectés aux sous-types. Lorsque ces sous-types présentent la même caractéristique, ils sont affectés de la même lettre-indice.

★

[A] BUREAUX DE RECETTE



TYPE
A1

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1884.
- Diamètre 24-25mm. Deux cercles concentriques, l'un extérieur en trait plein, l'autre intérieur en trait discontinu (généralement 12 tirets, parfois moins).
- Le bloc-dateur contient un, plusieurs, ou tous les éléments en caractères ROMAINS.
Le mois est en LETTRES.

REMARQUE I - Bien que condamnés depuis 1884, les caractères romains ont cependant été utilisés pendant un certain temps pour la composition du bloc-dateur. C'est en particulier le cas pour les numéros de levée à deux chiffres (10^e, 11^e, etc.).

Il est probable que seuls les bureaux existant avant 1884 et qui avaient conservé les caractères romains employés antérieurement ont utilisé des cachets au type A1 dont la composition du bloc-dateur dépendait plus de l'utilisateur que d'instructions précises. C'est pourquoi les deux compositions du bloc-dateur (entièrement romain ou mixte) ont été classées sous le même type. (1)

REMARQUE II - Pour les bureaux de moyenne et petite importance, ces cachets - et d'une manière générale tous les cachets employés jusqu'en 1925 - sont plus difficiles à trouver sur lettres que sur cartes postales (qui ont fait l'objet de collections). Les enveloppes qui s'étaient généralisées n'étaient pas conservées, sauf peut-être celles comportant des

timbres particuliers, ou celles des lettres recommandées. Ce n'est qu'avec l'extension de la collection d'oblitérations et la fondation de l'Union Marchophile, que les enveloppes modernes furent conservées.

(1) Toutefois, pour faciliter le classement, l'indice a été attribué au bloc-dateur mixte.

VARIANTES

- Absence complète de bloc-dateur ("Jour de l'An", négligence, etc.).
- Absence du numéro de levée, ou remplacement de ce numéro de levée par un astérisque, avec ou sans trait vertical.
- Absence de trait entre le numéro de levée et le quantième.
- Cercle extérieur en trait discontinu (VILLEFRANCHE RHONE. 1898).
- Mentions particulières dans la couronne : DEPART (LYON DEPART), GARE (GARE DE DOLE JURA), etc.



TYPE
A2

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1886, mais ne se généralise guère qu'après 1890.
- Dispositions analogues au type A1, mais le bloc-dateur est entièrement en caractères BATONS.
- Le mois est en LETTRES.

VARIANTES

- Absence complète de bloc-dateur (St PIERRE-D'ALBIGNY SAVOIE).
- Absence de numéro de levée ou remplacement de celui-ci par un astérisque (avec ou sans trait vertical).
- Numéro de levée suivi d'un ° au lieu d'un E. (NOLAY COTE D'OR).
- Absence du mois.
- Cercle intérieur continu (rare : connu dans onze bureaux seulement) (CHAZAY RHONE).
- Cercle intérieur continu avec bloc-dateur au type D2. Cercle extérieur de 22mm. (St ETIENNE Recette Principale. 1905).
- Absence de cercle intérieur.
- Cachet bleu (NEUVEGLISE CANTAL. 1903).
- Cachet vert (MONTMERLE AIN. 1905).
- Mentions particulières dans la couronne : CAMP (CAMP DE LA VALBONNE AIN), QUARTIER (ORAN-KAR-GUENTAH ORAN, NICE Q^F DE LA GARE ALPES MAR^{mes}).



TYPE
A2b

CARACTERISTIQUES

Créé en 1900. Certains bureaux de recette ont utilisé un cachet type A2 avec INDICATION HORAIRE.

Le bloc-dateur est de ce fait modifié comme suit:

- Le numéro et la barre de levée sont supprimés et remplacés par l'heure (de 0 à 12) suivie, soit de la lettre M (Matin), soit de la lettre S (Soir) (ex.: GRENOBLE, MARSEILLE), soit de l'indication des minutes (ex.: LYON, BEZIERS).
- Le quantième est reporté à la deuxième ligne avec le mois exprimé en LETTRES comme dans le type A2.
- Le bloc-dateur est entièrement en caractères BATIONS comme dans le type A2.

REMARQUE - Ce type, officiellement supprimé le 4 juin 1901, a disparu le 1er octobre de la même année. On connaît quelques exceptions, par exemple TOULON s/MER (Var) 19 octobre 1901, AUXERRE (Yonne) janvier 1903, et MENTON (Alpes-Maritimes) qui utilisa un cachet hybride, avec les lettres M et S et le mois en chiffres, jusqu'en 1904.

VARIANTES

- Adresse du bureau au lieu du nom du département. (MARSEILLE COURS DU CHAPITRE).



TYPE
A3

CARACTERISTIQUES

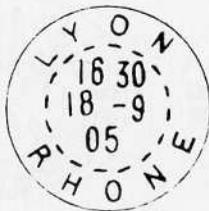
Créé en 1901. Dispositions analogues aux types A1 et A2, mais le bloc-dateur est entièrement en CHIFFRES, et modifié comme suit:

- Le numéro de levée est remplacé par l'heure.
- Le quantième est reporté à la deuxième ligne avec le MOIS qui est EN CHIFFRES.

REMARQUE - Les premiers bureaux dotés, dès 1901, du bloc-dateur entièrement chiffré, furent ceux-là mêmes qui avaient utilisé le type A2b (horaire). Ils reçurent des chiffres très petits (VICHY ALLIER). Les autres bureaux, ainsi que les précédents lors du renouvellement de leur cachet perdu ou détérioré, ne modifièrent leur bloc-dateur que deux ou trois ans plus tard. Les chiffres qui leur furent attribués sont sensiblement plus grands.

VARIANTES

- Cercle intérieur absent.
- Cercle intérieur continu (rare).
- Astérisque remplaçant l'indication horaire ou l'indication des minutes seules.
- Lettre N (Nuit) à la place de l'heure, et astérisque à la place des minutes (PARIS DEPART).
- Absence de l'un ou l'autre des éléments du bloc-dateur.
- Ce cachet a survécu très longtemps dans certains bureaux. On le trouve après 1948 avec un millésime à quatre chiffres (rare).
- Dimensions diverses des chiffres dans un même bloc-dateur.
- Mentions particulières : RP (NANCY RP), DEPART (PARIS DEPART), GARE (LYON GARE).



TYPE
A3^c

CARACTERISTIQUES

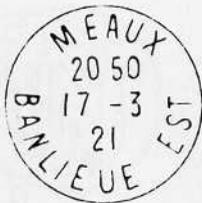
Créé en 1901.

- Couronne et bloc-dateur agrandis : le diamètre du cercle extérieur passe à 26,5-27mm.
- Le cercle intérieur passe à 16mm et comporte généralement 16 tirets (parfois 14,15,17 ou 18).
- Les chiffres sont sensiblement plus grands.

Ce cachet, qui fut fourni à quelques centaines de bureaux seulement, semble être un cachet d'essai qui disparaît en 1904, pour faire place au cachet à cercle unique dont il est sans doute le précurseur. Il a subsisté dans certains bureaux après 1904 (même après 1948 avec millésime à quatre chiffres), souvent concurremment avec les nouveaux cachets.

VARIANTES

- Absence de bloc-dateur (ex.: PARIS-84 R.BALLU).
- Bloc-dateur avec petits chiffres, ou mélange de petits et grands chiffres.
- Astérisque à la place des minutes.
- Mentions particulières: ETRANGER (PARIS ETRANGER, DISTRIBUTION, etc.).
- Adresse du bureau à la place du nom du département (PARIS 118 - R.D'AMSTERDAM).



TYPE
A4

CARACTERISTIQUES

Créé en 1904.

- Cercle unique de 26 à 27mm.
- Bloc-dateur disposé comme dans le type A3c.
- Millésime à deux chiffres, généralement de mêmes dimensions que les autres indications du bloc-dateur.

REMARQUE - La durée officielle de ce type de cachet est exceptionnelle: 44 ans (1904-1948). Sa longévité, et le fait qu'il a traversé deux guerres, sont la source de nombreuses variantes qu'il est impossible d'énumérer toutes.

VARIANTES (les plus caractéristiques)

- Absence de l'un ou l'autre des éléments du bloc-dateur.
- Un astérisque remplace l'indication horaire.
- Deux astérisques remplacent l'indication horaire. (LA FERTE-GAUCHER SEINE ET MARNE, sur formules télégraphiques, de 1912 à 1919).
- Mois en chiffres romains (BORDEAUX GIRONDE - LYON RHONE).
- Millésime remplacé par un astérisque (LA FERTE-GAUCHER SEINE ET MARNE. 1942).
- Millésime en petits chiffres (AUCH GERS. 1942).
- Cachet type A4 avec bloc-dateur type D2 (MANOSQUE BASSES-ALPES. 1914).
- Absence complète de bloc-dateur: vu sur plis sans timbre, portant la mention manuscrite "taxe perçue" et la signature du receveur, en 1944 (Libération) (ex.: JOUY-SUR-MORIN SEINE ET MARNE).
- Petits et grands chiffres mélangés dans le bloc-dateur.



TYPE
A4^e

CARACTERISTIQUES

Mêmes dispositions que le type A4, mais l'heure est remplacée dans le bloc-dateur par un numéro de levée.

Ce cachet a été utilisé jusqu'en 1912 par des bureaux de petite ou moyenne importance, parfois dans des bureaux de gare (GARE DE NIMES GARD).



TYPE
A5

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1930.
- Diamètre de 28mm minimum, pouvant atteindre 33mm.
 - Cachet avec système dateur à déroulement dit "RO-TOPLAN" (déformation courante du mot "Autoplan", du nom de la maison chargée de confectionner ces cachets).
 - Dateur sur une seule ligne, selon le diamètre horizontal, sauf le millésime à quatre chiffres placé en bas, juste au-dessus du nom du département. Mois en chiffres arabes.
- Certains bureaux utilisaient encore ce cachet en 1969 (PONT-DE-CHERUY ISERE).

REMARQUE - Des cachets se rapprochant du type A5, avec millésime en haut du cachet, ont été utilisés dès 1914 par certains bureaux. Ce sont des cachets d'essai assez rares (EVIAN, NICE-PL. GRIMALDI, BORDEAUX GARE St-JEAN, VERSAILLES NOTRE-DAME, DINARD-St-ENOGAT, etc.).

VARIANTES

- Elles sont tellement nombreuses, qu'il est impossible de les citer toutes:
- Mois en chiffres romains, qui a équipé les premiers cachets (GUEBWILLER Ht RHIN. 1934).
 - Cachet de 26mm (L'ILE D'YEU).
 - Cachet "à pont" (MULHOUSE Ht RHIN).



TYPE
A5 bis

CARACTERISTIQUES

Se généralise vers 1930.

- Mêmes dispositions que le type A5, mais le millésime à deux chiffres est inclus dans le diamètre horizontal qui donne ainsi la totalité du dateur, dans un ordre variable, notamment en ce qui concerne l'heure.

VARIANTES

Comme pour le type A5, elles sont très nombreuses:

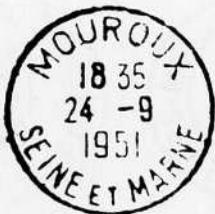
- Mois en chiffres romains.
- Cachet sans cercle extérieur.
(LE GRAND BORNAND Hte SAVOIE)
- Cachet de 30mm de PARIS-49 sans millésime (guerre 1939-45).
- Cachet de 28mm de PARIS X - QUAI DE VALMY sans indication d'heure, avec mois en chiffres romains et traits horizontaux de part et d'autre du dateur. (1929) etc.
- Diversité de forme et de grosseur des caractères.
- Cachet du bureau de tri de la Gare de Lyon, dont l'intitulé est PARIS-PLM SEINE ET MARNE (Section chargée du tri du courrier pour la Seine & Marne)



TYPE
A5^{ter}

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1965.
- Mêmes dispositions que le type A5bis, avec en plus le numéro du département devant le nom de la localité.
 - Ce cachet, surtout utilisé pour les "pneumatiques" dans la région parisienne, se trouve parfois sur des lettres ordinaires.



TYPE
A6

CARACTERISTIQUES

Apparaît le 1.1.1948

- Dimensions et dispositions identiques au type A4, mais le millésime est à quatre chiffres.



TYPE
A7

CARACTERISTIQUES

Créé en 1951.

Mêmes dispositions que le type A6, mais:

- La lettre H apparaît dans l'indication horaire.
- Les chiffres des minutes sont plus petits que ceux des heures et ne peuvent être que "15", "30" ou "45".
- Les chiffres sont moins arrondis, et ont tendance à se moderniser.
- Un astérisque remplace parfois l'indication horaire. Dans ce cas, l'identification (difficile) peut se faire en comparant les caractères avec ceux du type précédent.

REMARQUE - Le type A7 se substitue progressivement au type A6. Les deux types ont été employés simultanément dans de nombreux bureaux.



TYPE
A8

CARACTERISTIQUES

Essayé dès 1950 (BESANCON RP), apparaît en 1957, se généralise en 1959.

Mêmes dispositions que le type A7, mais ce cachet en matière plastique se distingue par:

- la finesse (provisoire en raison de l'usure) de son trait.
- la présence presque constante de deux petites lignes courbes (parfois réduites à des points), entre le nom de la localité et celui du département
- la forme nettement équarrie des chiffres.

Le format de ces cachets varie de 25,5 à 28,5mm.

REMARQUE - Lorsque le cachet est usé, les bords de la logette contenant le bloc-dateur apparaissent sur l'empreinte en formant un encadrement plus ou moins net et complet au bloc-dateur. Cette remarque vaut pour tous les cachets en matière plastique.

VARIANTES

Mentions particulières:

- Les guichets annexes ont un cachet identique à celui du bureau principal, mais le nom de la localité est suivi de la mention "annexe" avec un numéro (MEAUX ANNEXE 1). Lorsque le nom de la localité est long, la mention "annexe" est plus ou moins abrégée jusqu'à se réduire à un A. (CLAIRVAUX LES LACS A 1).
- Cachet de Direction sans nom de département, la ville étant placée dans le bas du cachet. (DIRECTION AUXERRE, DIRECTION CHAMBERY).
- RP DEPART, sans nom du département. (LYON RP DEPART 2^e Arr^t).
- Cachet rouge (AIX-EN-PROVENCE. 1965).



TYPE
A9

CARACTERISTIQUES

Créé en 1965.

- Mêmes dispositions que le type A8, mais le numéro du département précède le nom de la localité.
- Les petits traits ou points caractéristiques sont en nombre variable (parfois absents).
- Mêmes observations sur la forme des chiffres que pour le type A8.

REMARQUE I - La décision du 6.11.1966, uniformisant tous les cachets, oblige à les classer tous, quelle que soit la catégorie de bureau, sous le type A. Cela commence, bien entendu, avec le type A9, à partir de 1966 (pour les bureaux qui ont déjà reçu les nouveaux cachets).

REMARQUE II - Certains bureaux ayant omis de restituer leur cachet A8, l'utilisent concurremment avec leur cachet A9. On a même constaté que des petits bureaux n'ayant que deux levées par jour utilisaient exclusivement le cachet A8 pour la levée du matin, et le A9 pour la levée du soir.

VARIANTES

Mentions particulières:

- GUICHET ANNEXE: voir A8.
- DIRECTION (47 AGEN DIRECTION).
- DIRECTION DEPARTEMENTALE (76 ROUEN DIRECTION DEPARTEMENTALE).
- Nom du bureau suivi des lettres C.D. (Contrôle Douanier) (69 LYON-GARE C.D.RHONE).
- Cachet des centres télégraphiques : un astérisque remplace l'indication horaire. Le nom du département est remplacé par la mention TELEPHONE. Le ca-

chet est en couleur (généralement violet).
(38 BOURGOIN-JALLIEU TELEPHONE).

- Cachets violets de BETON-BAZOUCHES et de GASTINS (S & M), ce dernier bureau étant distribution dotée du cachet A9.



TYPE
A10

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1966.
- Mêmes dispositions que le type précédent, mais il n'y a plus le nom du département, qui peut être tout simplement absent, ou remplacé par un signe typographique (ex.: astérisque).

[B] RECETTES-DISTRIBUTIONS

FACTEUR-BOITIER jusqu'au 1er mai 1893
puis FACTEUR-RECEVEUR jusqu'au 31 décembre 1942



TYPE
B1

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1884, apparaît en 1885.
- Formé de deux cercles concentriques continus de 24 et 14mm.
 - Entouré d'une circonférence de 36 ou 37 tirets.
 - Le bloc-dateur contient un, plusieurs, ou la totalité des éléments en caractères ROMAINS.
 - Il comporte un numéro de levée, et un millésime à DEUX CHIFFRES (bloc-dateur identique à A1).

REMARQUE - Ce type de cachet est très rare. Il est probable que seuls les bureaux secondaires existant en 1884 ont pu conserver des caractères romains de leur précédent cachet. Or, ils étaient peu nombreux, les distributions sédentaires ayant toutes été transformées en recettes de 4e classe le 1er janvier 1874. Seuls subsistaient donc les facteurs-boîtiers existant le 1er janvier 1874, et ceux créés entre 1877 et 1884 (Il n'y eut pas de création entre 1874 et 1877). Encore un certain nombre d'entre eux avaient-ils été transformés en recettes avant 1884.

Pour la Seine et Marne, par exemple, il n'y avait que trois facteurs-boîtiers en 1884 (GUERARD, OZOIR LE VOULGIS, CHARTRETTES), et pour aucun d'entre eux il n'a été encore vu de cachet au type B1.

Il reste toujours la possibilité d'une erreur de l'Administration dotant un facteur-boîtier (ou facteur-receveur) créé entre 1884 et 1905 de caractères romains au lieu de caractères bâtons.

VARIANTES

- du bloc-dateur (voir A1).
- AMFREVILLE CALVADOS a eu un cachet B1 (numéro de levée romain) sans grand cercle continu.

NOTA - Comme pour le type A1, le bloc-dateur mixte est affecté de l'indice a, d'où B1 et B1a.

△ le Bloc dateur B1 bis
existe → mixte Vu sur sage



TYPE
B2

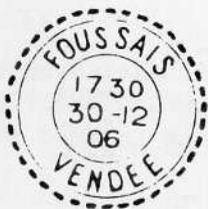
CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1887.

- Dispositions identiques au type B1, mais le bloc-dateur est en caractères BATONS.
- Mois en LETTRES.
- La disposition du bloc-dateur est la même que dans le type A2.

VARIANTES

- Absence de numéro de levée.
- Absence du bloc-dateur complet.
- Cachet bleu (BOUY MARNE. 1906).



TYPE
B3

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1905 (peut-être fin 1904).

Dispositions analogues aux types B1 et B2, mais le bloc-dateur est entièrement en CHIFFRES, et est modifié comme suit:

- le numéro de levée est remplacé par l'heure.
- le quantième est reporté à la deuxième ligne avec le MOIS qui est en CHIFFRES.

REMARQUE I - Ce cachet a eu une longévité remarquable (SOLOMIAC GERS 1948, BALESTA Hte GARONNE et St-JULIEN VAR 1951, etc.).

REMARQUE II - Certains bureaux - assez rares - sont passés du type B3 au type B6, sans avoir utilisé le type B4. En revanche, il est vrai, certains bureaux n'ont pas été dotés du type B3.

REMARQUE III - Certains cachets, d'une netteté parfaite, présentent l'anomalie d'avoir presque entièrement (COURTAÇON S & M) ou totalement (LES FORGES MORBIHAN) perdu leur cercle intérieur, comme s'il avait été échoppé (voir à ce propos page 81 du n°155 des Feuilles Marcophiles).

VARIANTES

- Bloc-dateur (voir A3).
- Nombreuses variétés dans la forme et la dimension des lettres et des chiffres.
- Millésime à quatre chiffres (rare).



TYPE
B4

CARACTERISTIQUES

Créé en 1905 (peut-être fin 1904).

- Les deux cercles pleins sont supprimés.
- Seule subsiste la circonférence extérieure de 36 ou 37 tirets.
- Millésime toujours à deux chiffres.
- Le bloc-dateur est disposé comme dans le type B3, mais les chiffres sont normalement plus grands.

REMARQUE - Ce cachet a été en service jusqu'au 31 décembre 1947, mais il y a quelques attardés postérieurement à cette date. Voir remarque à A4.

VARIANTES

- Nombreuses variétés dans la forme des chiffres et des lettres, et la composition du bloc-dateur. (voir A4).
- Certains bureaux ont utilisé des éléments d'anciens cachets:
 - bloc-dateur type B1 (AMBES GIRONDE. 1905) - rare.
 - bloc-dateur type B2 (St MARD DE RENO ORNE. 1905) - rare également.
 - bloc-dateur type B3 (chiffres petits), plus fréquemment.
- Lettres H et M dans l'indication horaire. (7^H15^M LESCURE TARN).



TYPE
B4^e

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1905.
- Mêmes dispositions que le type B4, mais l'indication horaire est remplacée par un numéro de levée
 - Ce cachet a été utilisé par un assez grand nombre de bureaux. Il disparaît vers 1912. Certains bureaux l'ont utilisé assez tardivement.

VARIANTES

- Numéro de levée avec un ^o au lieu d'un ^e.
(SERVOZ Hte SAVOIE 4^o. 1905).



TYPE
B6

CARACTERISTIQUES

Apparaît le 1.1.1948

- Dispositions identiques au type B4, mais le millésime est à quatre chiffres.



TYPE
B7

CARACTERISTIQUES

Apparaît fin 1950, se généralise en 1951.

Semblable à B6, mais:

- La lettre H apparaît dans l'indication horaire.
- Les chiffres des minutes sont plus petits que ceux des heures, et ne peuvent être que "15", "30" ou "45".
- Les chiffres sont moins arrondis, et ont tendance à se moderniser.
- Un astérisque remplace parfois l'indication horaire. Dans ce cas, l'identification (difficile) peut se faire en comparant les caractères à ceux du type précédent.

REMARQUE - Le type B7 se substitue progressivement au type B6. Les deux types de cachet ont été simultanément employés dans de nombreux bureaux.

VARIANTES

- GASTINS(S &M) a utilisé un cachet type B7 (octobre 1966), dont l'indication horaire ne comporte pas la lettre "H", et dont les caractères sont beaucoup plus épais que ceux des autres éléments du bloc-dateur. Les chiffres des minutes sont plus petits que celui de l'heure, ce qui ne laisse aucun doute sur le type B7 de ce cachet.



TYPE
B8

CARACTERISTIQUES

Se généralise en 1959. A pu apparaître dès 1957 dans certains bureaux, et peut-être même avant.

Mêmes dispositions que le type B7, mais ce cachet en matière plastique se distingue par:

- la finesse (provisoire à cause de l'usure) de son trait.
- la présence presque constante de deux petites lignes courbes, parfois réduites à des points, entre le nom de la localité et celui du département.
- la forme nettement équerrie des chiffres du bloc-dateur.

REMARQUE - Voir A8.



TYPE
B9

CARACTERISTIQUES

Créé en 1965.

- Mêmes dispositions que le type B8, mais le numéro du département précède le nom de la localité.
- Les petits traits ou points caractéristiques sont en nombre variable, et parfois absents.
- Mêmes observations au sujet de la forme des chiffres que pour B8.

REMARQUE I - La décision du 6.11.1966, uniformisant les cachets, transforme peu à peu tous les cachets des bureaux de distribution en cachets type A9. (cercle continu au lieu de cercle en tirets).

REMARQUE II - Certains bureaux sont passés directement du type B8 au type A9, sans avoir été dotés de cachet type B9.

□ BUREAUX AUXILIAIRES

Ont existé du 20 octobre 1887 au 8 mars 1897.

Les bureaux auxiliaires furent créés à partir du 20 octobre 1887 (NANCRAS - CHARENTE INFÉRIEURE), jusqu'au 1^{er} février 1895 (BOUZIGUES - HERAULT) - au nombre de 109.

Cette forme d'établissements fut un échec, et ils disparurent progressivement jusqu'en juillet 1896. Ceux qui subsistaient à cette date furent transformés en recettes auxiliaires, tout en conservant leur cachet de B.A. - Le premier transformé en R.A. fut LAMOURA - JURA le 1.7.96, le dernier OLISY - ARDENNES, le 8.3.97. Pour ces derniers, on peut donc distinguer deux périodes d'utilisation des cachets de B.A.:

1°/ Comme B.A., de la création à la transformation en R.A.:

Cachets utilisés: C1 (improbable, voir ce type)
C2 (normal)
C3 (impossible)

2°/ Comme R.A., de la date de la création en R.A. jusqu'à la suppression, ou au changement du cachet.

Cachets utilisés: C2 - C3.

En raison de la faible durée d'emploi des cachets type C2 en tant que cachets de B.A. réels, ils sont souvent très rares. Il convient de les distinguer des cachets type C2 employés par les B.A., ce qui peut se faire par la connaissance des dates de création et de suppression des R.A. Les cachets C2 des R.A. ont eu une durée imprécise, souvent fort longue, et sont généralement moins rares (AUVERS St GEORGES - S & O. 1939).

REMARQUE - Le bureau de l'AIGUILLON-SUR-VIE (Vendée) créé en 1899 comme R.A. a été doté, certainement par erreur, d'un cachet de B.A., bien qu'il n'ait jamais été bureau auxiliaire: c'est le "faux" 110e B.A.

TYPE C1

Peu probable, l'Administration (sauf erreur) ne distribuant plus à cette époque de caractères romains. Toutefois, un cachet à ce type, avec bloc-dateur mixte, n'est pas rigoureusement impossible, mais ne peut être qu'exceptionnel.

CARACTERISTIQUES

Créé en 1887.

- Hexagone en traits continus de 26mm de diamètre.
- Cercle intérieur pointillé, ou en tirets, ou en trait continu de 14mm de diamètre (contre 12,5mm pour les recettes auxiliaires).
- Numéro de levée (ou astérisque, ou emplacement du n° de levée vide).
- Bloc-dateur comme dans le type A1. Un ou plusieurs éléments en caractères ROMAINS.



TYPE
C2

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1887.
- Mêmes dispositions que le type C1, mais le bloc-dateur est en caractères BATONS.
 - Le mois est en LETTRES.

REMARQUE - Ce cachet a été employé par tous les bureaux auxiliaires.



TYPE
C3

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1906, et parfois plus tard.
- Mêmes dispositions que C1 et C2, mais le bloc dateur est entièrement en CHIFFRES.
 - Indication horaire à la place du numéro de levée, le quantième passant à la deuxième ligne avec le mois qui est en CHIFFRES.

REMARQUE I - Ce cachet n'aurait pas dû exister, tous les bureaux auxiliaires étant supprimés depuis longtemps. Il n'a été utilisé que par des recettes auxiliaires, généralement ex-B.A., ayant gardé leur ancien cachet et reçu des éléments mobiles, - et peut-être par certaines recettes auxiliaires rurales nouvellement créées, ayant reçu par erreur ce type de cachet.

A parfois été en service très longtemps (POUDRERIE D'ANGOULEME. 1932).

RECETTES AUXILIAIRES

En principe, une recette auxiliaire est qualifiée d'URBAINE, lorsqu'elle est implantée sur le territoire d'une commune déjà pourvue d'un bureau de poste. Elle est dite RURALE dans le cas contraire

Il n'est pas toujours facile de distinguer les cachets des R.A.U. de ceux des R.A.R. :

L'élément caractéristique des R.A.U. est la présence dans la couronne d'une lettre distinctive A,B,C, etc. après le nom de la localité. Certaines R.A.U. ne possèdent pas de lettre distinctive, mais se reconnaissent au fait qu'en plus du nom de la localité figure le nom de l'écart où elles sont implantées: BIARRITZ-PARME, NANTES-St JOSEPH, St NAZAIRE-IMMACULEE, SCLOS DE CONTES, etc. D'autres enfin ne possèdent aucun signe permettant de les distinguer des R.A.R. : elles sont à classer avec ces dernières (ex.: CARNOLLES - ALPES MARITIMES). A noter que le cachet PARIS - DEPART existe au type recette auxiliaire.

Vers 1926-27, certaines recettes auxiliaires rurales (en assez grand nombre) furent transformées en Agences Postales, tout en conservant leur ancien cachet de R.A.R. : leurs cachets sont à classer avec ceux des R.A.R. - C'est le cas notamment du cachet de PRESLES, illustrant le type E6.

Les recettes auxiliaires furent créées en 1894 Elles subsistent encore de nos jours, mais sont dotées petit à petit de cachet type A9, qui ne permet plus de les reconnaître.

□ RECETTES AUXILIAIRES URBAINES

TYPE

D1

Peu probable, l'Administration ne distribuant plus de caractères romains en 1894. Cependant, il n'est pas impossible a priori, car:

- a/ l'Administration a pu commettre une erreur.
- b/ le bureau principal, dont dépendait la R.A.U. et qui, lui, disposait souvent encore de caractères romains, a pu, en équipant la R.A.U., lui fournir des éléments mobiles en caractères romains.

De toutes façons, ce type de cachet ne peut être qu'exceptionnel.

CARACTERISTIQUES

Créé en 1894.

- Hexagone en traits continus.
- Cercle intérieur continu.
- Il n'y a pas de numéro de levée, et le cercle intérieur est de 12,5mm (au lieu de 14mm pour les B.A.). L'hexagone a 25mm de diamètre.
- Une LETTRE DISTINCTIVE est placée après le nom de la localité, et à la partie inférieure du cachet. (ou à un seul de ces endroits seulement).
- Le bloc-dateur comprend un, ou plusieurs éléments en caractères ROMAINS.

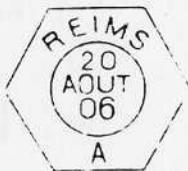


TYPE
D1d

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1894.
- Cachet identique au précédent, avec un, ou plusieurs éléments en caractères ROMAINS dans le bloc-dateur.
 - La lettre distinctive de la partie inférieure est remplacée par le NOM DU DEPARTEMENT.

REMARQUE - Ce type de cachet est exceptionnel, et ne comporte peut-être que celui de ARCACHON A. Voir a/ et b/ au type D1.



TYPE
D2

CARACTERISTIQUES

Créé en 1894.

- Mêmes dispositions que le type D1, mais le bloc-dateur est en caractères BATONS.

REMARQUE - Ce type de cachet a été utilisé par une quinzaine de R.A.U. de province, et une R.A.U. parisienne (PARIS 32 B)

VARIANTES

- Absence d'une des deux lettres distinctives. (REIMS A).



TYPE
D2d

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1894 à Paris, en 1895 en province.
- Mêmes dispositions que le type D1d, mais le bloc dateur est entièrement en caractères BATONS.

VARIANTES

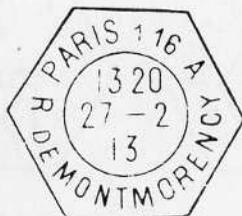
- En 1949, la R.A.U. de FONTAINEBLEAU - S & M a essayé d'adopter le millésime à quatre chiffres devenu de règle depuis 1948, en l'insérant dans son ancien cachet. Malheureusement, faute de place, il n'a pu être placé que trois chiffres dans la logette du bloc-dateur, d'où le très exceptionnel 949 pour 1949. Il n'est pas impossible, a priori, que d'autres bureaux aient procédé de même.

TYPE
D3

Possible, mais non vu.

CARACTERISTIQUES

- Mêmes dispositions que le type D2, avec lettres caractéristiques, mais avec bloc-dateur entièrement en CHIFFRES.
- Pas de nom de département ou d'adresse de bureau.



TYPE
D3d

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1900.
- Mêmes dispositions que le type D2d, mais le bloc dateur est entièrement en CHIFFRES.
 - Format nettement plus grand. Hexagone de 31mm avec cercle intérieur de 16 à 17mm.
 - Indication horaire à la place du quantième, qui passe à la deuxième ligne avec le mois en chiffres.

REMARQUE - N'a été attribué qu'à une quarantaine de R.A.U., surtout parisiennes (Pour celles-ci, le nom du département est remplacé par l'adresse du bureau) On n'en connaît que deux en province: CREIL - OISE, et LA ROCHE-SUR-YON - VENDEE.

VARIANTES

- PARIS XX et CREIL ont utilisé ce type de cachet sans lettre distinctive.
- Un cachet à ce type, mais de format normal (cercle intérieur de 12,5mm - hexagone de 25mm) aurait été utilisé à Lyon, en 1936.



TYPE
D4

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1904-1905.
- Hexagone de 29mm, analogue au type D2, mais sans cercle intérieur.
 - Bloc-dateur en CHIFFRES.
 - Millésime à deux chiffres.

VARIANTES

- L'indication horaire est remplacée par un astérisque, ou ne figure pas du tout.
- La lettre distinctive ne figure qu'une fois sur le cachet.



TYPE
D4 d

CARACTERISTIQUES

Créé en 1904-1905.

- Mêmes dispositions que le type D4, mais avec nom du département (ou, pour Paris, l'adresse du bureau) à la place de la lettre distinctive du bas du cachet.

REMARQUE - Ce cachet n'a pas été affecté à tous les bureaux. Il est le dernier type de cachet de R.A.U. avec nom de département, jusqu'en 1966 (cf. D9d). Cependant, il n'est pas très rare, les bureaux qui en ont été dotés l'ayant conservé de nombreuses années. Il a été attribué, en général, à des bureaux assez importants.

VARIANTES

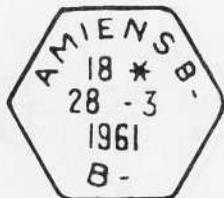
- L'indication horaire est remplacée par un astérisque, ou ne figure pas du tout.
- Existe avec la mention PARIS-POSTES à la place de l'adresse du bureau (PARIS 51 A).



TYPE
D4^e

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1907.
- Mêmes dispositions que les types D4 et D4d, avec numéro de levée au lieu de l'indication horaire. Commence à disparaître vers 1912.



TYPE
D6

CARACTERISTIQUES

Créé en 1948.

- Mêmes dispositions que le type D4, mais le millésime est à quatre chiffres.

VARIANTES

- On peut rattacher à ce type le cachet CHATEAU DE VERSAILLES - VERSAILLES E, au diamètre exceptionnel de 37,5mm (sans doute à cause de la longueur du texte de la couronne que l'on ne pouvait abréger, pour des raisons de propagande touristique évidentes).



TYPE
D7

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1951.

Mêmes dispositions que le type D6, mais:

- la lettre H apparaît dans l'indication horaire.
- les chiffres des minutes sont plus petits que ceux des heures, et ne peuvent être que "15", "30" ou "45".
- les chiffres sont moins arrondis, et ont tendance à se moderniser.
- un astérisque remplace parfois l'indication horaire, ou bien celle-ci est complètement absente. Dans ce cas, l'identification (difficile) peut se faire en comparant les caractères à ceux du type précédent.

VARIANTES

- Le bureau de BORDEAUX-NANSOUTY A/A a été doté sûrement par erreur d'un cachet type D7, dont l'hexagone est en tirets, comme ceux des Agences Postales.



TYPE
D8

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1960 (peut-être avant pour certaines R.A.U.).

Mêmes dispositions que le type D7. Ce cachet, en matière plastique, se caractérise par:

- la finesse, (provisoire en raison de l'usure), de son trait.
- la répartition, généralement plus desserrée, des caractères de la couronne.

L'identification difficile peut se faire par comparaison avec le type précédent.

REMARQUE - Les angles de l'hexagone ne sont généralement pas marqués lorsque le cachet-tampon est neuf, car, bien qu'existants, ils sont moins en relief que le reste du cachet. Mais l'usure, ou l'habileté manuelle du postier, fait souvent disparaître cette particularité bien utile pour l'identification.

Les cachets D6, D7, D8, D9d ont été utilisés simultanément.

Voir remarque à A8.

TYPE
D9

Possible, mais non vu.

CARACTERISTIQUES

Mêmes dispositions que le type D8, avec en plus le numéro du département.

REMARQUE - S'il existe, ce cachet n'a équipé que peu de R.A.U.



TYPE
D9 d

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1965.

- Mêmes dispositions que le type D9, avec numéro de département, mais la lettre distinctive inférieure est remplacée par le nom du département.

REMARQUE I - En application de la décision du 6.11.1966 uniformisant les cachets, ceux des R.A.U. sont progressivement remplacés par des cachets circulaires type A9. Toutefois, les R.A.U. restent identifiables grâce à la lettre distinctive. Malgré cela, il convient de les classer avec les types A9 dont ils ont la forme, au même titre que les RP, les Annexes, etc.

REMARQUE II - Le 1er octobre 1966, cinq communes du département des Ardennes, de la région CHARLEVILLE-MEZIERES, ont fusionné - ce qui a entraîné une modification des cachets postaux. Or, le 1.10.1966, les nouvelles R. A. U. CHARLEVILLE-MEZIERES A (ex-MEZIERES A/A) et CHARLEVILLE-MEZIERES B (ex-CHARLEVILLE A/A) mettaient en ser-



vice des cachets au type A9 qui anticipaient sur la décision à intervenir. Ce cas a pu se produire pour d'autres bureaux et d'autres types de cachets. Ces cachets "avant la date" seront certainement rares.

☐ RECETTES AUXILIAIRES RURALES

Pas de lettre distinctive.

Le nom du département figure toujours dans le bas du cachet.

TYPE
E1

Peu probable, l'Administration ne distribuant plus de caractères romains à cette date. Toutefois, un cachet à bloc-dateur mixte à ce type n'est pas a priori impossible, mais ne peut être qu'exceptionnel.

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1894.
- Dispositions identiques au type D1d, mais sans lettre distinctive.
 - Un ou plusieurs éléments du bloc-dateur en caractères ROMAINS.



TYPE
E2

CARACTERISTIQUES

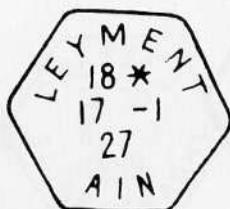
- Créé en 1894.
- Dispositions identiques au type D2d, mais sans lettre distinctive.
 - Bloc-dateur entièrement en caractères BATONS.
 - Mois en LETTRES.

TYPE
E3

Possible, mais non vu.

CARACTERISTIQUES

Mêmes dispositions que le type E2, mais le bloc-
dateur est entièrement en CHIFFRES.
(Mois en chiffres).



TYPE
E4

CARACTERISTIQUES

Créé en 1904.

- Hexagone de 29mm de diamètre.
- Pas de cercle intérieur.
- Bloc-dateur entièrement en CHIFFRES.
- Millésime à deux chiffres.

REMARQUES: I - A ce type peuvent être rattachés des cachets particuliers tels que TRESOR et POSTES 171, et TOULON-POSTES NAVALES-LIGNE A-.

II - Ce cachet a été employé très longtemps (cf.A4)

VARIANTES

- Nombreuses variétés dans la forme des chiffres et des lettres, et dans l'épaisseur des traits.
- Certains bureaux ont utilisé un cachet au type E4 (sans cercle intérieur) avec bloc-dateur du type E2. Ex.: LES VIGNES LOZERE, AGAY-ESTEREL VAR, ILE DE PORT-CROS VAR, etc.
- Ce cachet a été employé par de nombreux bureaux installés dans des établissements particuliers, par exemple: PREVENTORIUM DE CAMIERS P.d C., FORT DE DOUAUMONT MEUSE, KUTANGE-ACIERIES (sans nom de département, 1920).



TYPE
E4^c

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1905.

- Mêmes dispositions que le type E4, mais l'indication horaire est remplacée par un numéro de levée.
- Ce type commence à disparaître vers 1912.

REMARQUE - MOISSAC VAR a conservé un cachet de ce type jusqu'en 1936 où il a été remplacé par un cachet d'Agence Postale (cf. F4e).



TYPE
E6

CARACTERISTIQUES

Créé en 1948.

- Mêmes dispositions que le type E4, mais le millésime est à quatre chiffres.



TYPE
E7

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1951.

Mêmes dispositions que le type E6, mais:

- la lettre H apparaît dans l'indication horaire.
- les chiffres des minutes sont plus petits que ceux des heures, et ne peuvent être que "15", "30" ou "45".
- les chiffres sont moins arrondis, et ont tendance à se moderniser.
- un astérisque remplace parfois l'indication horaire. Dans ce cas, l'identification (difficile) peut se faire en comparant les caractères à ceux du type précédent.

REMARQUE - Le type E7 ne se substitue que progressivement au type E6. Certains bureaux sont passés directement de E6 à E9, voire à A9.

VARIANTES

- Bureau établi dans une firme commerciale.
(VILLEPARISIS-LABAZ S.et M.)



TYPE
E8

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1959 (peut-être même avant pour certaines R.A.R.).

Mêmes dispositions que le type E7, mais ce cachet en matière plastique se caractérise par:

- la finesse, (provisoire en raison de l'usure), de son trait.
- la présence presque constante de deux petites lignes courbes, parfois réduites à des points, entre le nom de la localité et celui du département.
- la forme nettement équinée des chiffres du bloc-dateur.

REMARQUE - Voir A8 et D8. Ce cachet était encore en service dans certaines R.A.R. en 1969. Celles-ci seront dotées de ce fait d'un cachet type A9, sans passer par le type E9.



TYPE
E9

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1965-1966.

- Identique au type E8, avec en plus le numéro du département.

REMARQUE - En application de la décision du 6.11.1966, uniformisant les cachets, les types E9 sont progressivement remplacés par des cachets circulaires au type A9.

[F] AGENCES POSTALES

REMARQUES PRELIMINAIRES:

1°/ Les A.P. ont été créées en 1918: il est donc impossible qu'elles aient été dotées de cachets aux types 1,2 et 3 (avec cercle intérieur), ces cachets ne se fabriquant plus depuis longtemps.

2°/ Les A.P. d'Alsace-Lorraine, qui ont un cachet hexagonal continu, comme les Recettes Auxiliaires, sont à classer avec ces dernières.

3°/ Les A.P. provenant de la transformation de R.A.R., ont assez souvent conservé pendant longtemps leurs anciens cachets de R.A.R. Ces cachets sont également à classer avec ceux des R.A.R. (Ex.: SOIGNOLLES, FLEURY-EN-BIERE, NANTEUIL-SUR-MARNE, PRESLES, tous en Seine et Marne, etc.)

4°/ Lorsqu'une A.P. est installée sur le territoire d'une commune ayant déjà un bureau de poste, elle porte le nom du quartier où elle est implantée, suivi du nom de la commune. (Ex.: ROZIERES - Cne de LUNERY CHER).

5°/ Les forces militaires des trois armées fournissent de très nombreux cachets d'Agences Postales. Certains, par leur caractère local ou temporaire, sont déjà très rares (S.A.S. et C.A.S., A.P. des Territoires du Sud de l'Algérie, par exemple).

★



TYPE
F4

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1918.
- Hexagone de 29mm de diamètre, en TIRETS.
 - Bloc-dateur entièrement en CHIFFRES.
 - Millésime à deux chiffres.

VARIANTES

Ce cachet a été utilisé pendant trente ans, et peut présenter de ce fait de nombreuses variantes dans la dimension ou la forme des lettres et des chiffres. Ex.: POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR, millésime en petits chiffres.



TYPE
F4^e

CARACTERISTIQUES

Même type que F4, mais l'indication horaire est remplacée par un numéro de levée.

REMARQUE - MOISSAC VAR a utilisé un cachet F4e, de 1936 à 1948. Ce bureau, ayant été Recette Auxiliaire Rurale, et doté d'un cachet E4e, a dû conserver le bloc-dateur de son précédent cachet, lors de sa transformation en A.P. - En 1948, MOISSAC utilise un cachet F6e. Après 1948, MOISSAC emploie un cachet normal avec indication horaire.



TYPE
F6

CARACTERISTIQUES

- Apparaît en 1948.
- Mêmes dispositions que le type F4, mais le millésime est à quatre chiffres.



TYPE
F6^e

CARACTERISTIQUES

Comme F6, mais l'indication horaire est remplacée par un numéro de levée.

Ne paraît avoir existé qu'en 1948, en ce qui concerne MOISSAC-BELLEVUE VAR.



TYPE
F7

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1951.

Mêmes dispositions que le type F6, mais:

- la lettre H apparaît dans l'indication horaire.
- les chiffres des minutes sont plus petits que ceux des heures, et ne peuvent être que "15", "30" ou "45".
- les chiffres sont moins arrondis, et ont tendance à se moderniser.
- un astérisque remplace parfois l'indication horaire, ou bien celle-ci est complètement absente. L'identification (difficile) peut alors se faire en comparant les caractères à ceux du type précédent.



TYPE
F8

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1959.

Mêmes dispositions que le type F7, mais ce cachet en matière plastique se distingue par:

- la finesse, (provisoire en raison de l'usure), de son trait.
- la présence presque constante de deux petites lignes courbes, parfois réduites à des points, entre le nom de la localité et celui du département.
- la forme nettement équarrie des chiffres du blockdateur.

REMARQUE - Voir A8.



TYPE
F9

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1965.

- Identique au précédent, avec en plus le numéro du département.

REMARQUE I - En application de la décision du 6.11. 1966 uniformisant les cachets, les types F9 sont peu à peu remplacés par des cachets circulaires au type A9.

REMARQUE II - Certains bureaux n'ont pas été dotés de tous les types de cachets. Il en est qui ont "sauté" un ou plusieurs types, allant parfois allègrement du type F6 au type F9, voire au type A9...

G CORRESPONDANTS POSTAUX de la Poste Automobile Rurale

Les cachets de C.P. comportent trois éléments dans la couronne : le numéro du C.P. (qui détermine la localité), le bureau de rattachement, le nom du département. Ces trois éléments peuvent être disposés dans un ordre différent, mais les deux ordres les plus fréquents sont :

- 1/ Bureau de rattachement - Département - C.P.N° -
Dans ce cas, le nom du département est entre parenthèses, et l'indication C.P.N° est généralement placée dans le bas du cachet.
- 2/ Bureau de rattachement - C.P.N° - Département -
Dans ce cas, le nom du département n'est pas entre parenthèses, et est généralement placé dans le bas du cachet.

Ces différentes dispositions ne constituent pas à proprement parler des types différents, car le plus souvent une même disposition est attribuée à tous les C.P. d'un même bureau de rattachement, et presque toujours un même C.P. n'utilise que l'une ou l'autre des dispositions.

Cependant cette règle comporte des exceptions. Par exemple le C.P. de SERMERIEU ISERE, rattaché au bureau de MORESTEL, a été doté successivement de deux cachets type G6, l'un avec la première disposition comme tous les C.P. rattachés à MORESTEL, l'autre un peu plus tard (perte ou détérioration du premier?), avec la seconde disposition.

Les C.P., créés le 1er septembre 1926, n'ont certainement pas été dotés de cachets aux types 1,2 ou 3 (avec cercle intérieur).

VARIANTES - Le nom du département est parfois absent
Ex. : AUDIERNE (Finistère). Lorsque la longueur du texte l'exige, l'indication "N°" peut ne pas figurer.
Ex. : TERRASSON-LA-VILLEDIEU C.P.7 DORDOGNE (type G8)



TYPE
G4

CARACTERISTIQUES

- Créé en 1926.
- Hexagone en TIRETS de 29mm de diamètre.
- Bloc-dateur entièrement en CHIFFRES.
- Millésime à deux chiffres.
- Le nom de la localité d'origine, dans la couronne, est remplacé par l'indication C.P.N°, suivie d'un numéro d'identification.

REMARQUE - Parmi les premiers cachets de la Poste Automobile Rurale, certains comportaient la mention "POSTE RALE" au lieu d'une indication de C.P. - Ils étaient apposés par le facteur de la voiture automobile au cours de sa tournée (ex.: BEAULIEU CORREZE 1927).



TYPE
G6

CARACTERISTIQUES

Créé en 1948.

- Mêmes dispositions que le type G4, mais le millésime est à quatre chiffres.

VARIANTES

- Certains C.P. ont eu (sans doute par erreur) un cachet à traits continus, comme les R.A.
Ex. : CERIZAY DEUX-SEVRES qui a été doté d'un cachet normal fin 1959 (CP1, CP2, CP3, CP4).
- Le C.P.N°3 de BRIOUX DEUX-SEVRES a eu en 1961 un cercle à tirets au lieu d'un hexagone.



TYPE
G7

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1951.

Mêmes dispositions que le type G6, mais:

- la lettre H apparaît dans l'indication horaire.
- les chiffres des minutes sont plus petits que ceux des heures, et ne peuvent être que "15", "30" ou "45".
- les chiffres sont moins arrondis, et ont tendance à se moderniser.
- un astérisque remplace parfois l'indication horaire, ou bien celle-ci est complètement absente. Dans ce cas, l'identification (difficile) peut se faire par comparaison des caractères avec ceux du type précédent.

VARIANTES

Voir G6.



TYPE
G8

CARACTERISTIQUES

Apparaît en 1960.

Mêmes caractéristiques que le type G7, mais ce cachet en matière plastique se distingue du précédent par:

- la finesse, (provisoire en raison de l'usure), de son trait.
- la présence presque constante de deux ou trois petites lignes courbes, parfois réduites à des points, entre le nom du bureau, l'indication C.P. N°, et le nom du département.
- la forme nettement équerrie des chiffres du bloc-dateur.

REMARQUE - Voir A8.



TYPE
G9

CARACTERISTIQUES

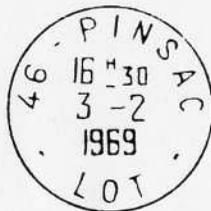
Créé en 1965.

- Mêmes dispositions que le type G8, avec en plus le numéro du département.

REMARQUE I - En application de la décision du 6.11.1966 uniformisant les cachets, les types G9 sont peu à peu remplacés par des cachets au type A9.

Certains C.P. (parmi les premiers à appliquer cette mesure) ont été dotés de cachets circulaires comportant toujours dans la couronne les indications des anciens cachets (Ex.: SOUILLAC - C.P.N°2 - LOT).

Par la suite, les C.P. ont été dotés de cachets circulaires comportant le nom de la localité, ce qui ne permet plus de les distinguer des autres catégories de bureaux, mais présente l'avantage de sortir de l'anonymat postal une multitude de très petites communes (Ex.: 46 PINSAC, ex-SOUILLAC - C.P.N°2).



REMARQUE II - Certains C.P. ont reçu leur nouveau cachet type A9 avec nom de localité, avant que leur ancien carnet pour "recommandés" soit épuisé. Celui-ci n'ayant pas été changé en même temps que le cachet, on peut trouver des enveloppes avec étiquettes de recommandation portant l'indication C.P.N°, alors que le cachet à date porte le nom de la localité.

REMARQUE III - Certains C.P. n'ont pas été dotés de tous les types de cachets. La plupart ont sauté un

ou plusieurs types, allant parfois du type G6 au G9 voire au type A9.

REMARQUE IV - Les correspondants postaux sont tenus de "lever" la boîte apposée en façade de leur bureau et d'oblitérer le courrier qu'elle peut contenir. Très souvent, ils laissent la voiture postale effectuer la levée à la dernière minute, et de ce fait n'oblitérent guère que le courrier déposé au guichet (recommandés, mandats, etc.). Il semble que cette habitude - fâcheuse pour les collectionneurs - s'estompe avec l'apparition des cachets type A9, avec nom de la localité (légitime fierté locale?).

CONCLUSION

En prenant la décision d'uniformiser tous les cachets manuels, l'administration des P.T.T. a fait (sans le vouloir) que cette étude constitue un document pratiquement terminé - du moins pour le moment.. On ne peut cependant s'empêcher de regretter ces cachets variés qui faisaient la joie des collectionneurs. *"L'ennui naquit un jour de l'uniformité!"*.. Heureusement, ils ont été jusqu'ici suffisamment nombreux et divers pour permettre de passionnantes recherches.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé et encouragé dans ma tâche, notamment:

- Mr CHEVALIER, négociant au FAOUE (Côtes-du-Nord)
- Mr DURIEUX, docteur-vétérinaire à MEAUX (S & M).
- M^e FAURE, avocat à BOURGOIN (Isère).
- Mr le docteur GOUBIN, à AMIENS (Somme).
- Mr PETIT, rédacteur des Feuilles Marcophiles, à BOIS-COLOMBES (Hauts-de-Seine).

DOCUMENTATION

- Les Feuilles Marcophiles.
- La Clé des Hexagones, du Dr GOUBIN.
- Nomenclature des Bureaux de Poste de 1876 à 1899, par Mr D.LAVARACK.
- Les Estampilles Postales Françaises au XXe siècle par Mr S.STROWSKI.
- Revues philatéliques diverses.
- Collections particulières et...amicales.
- Archives et collections personnelles.

★

"COTE" DES CACHETS

Il faudrait supprimer le mot "cote" des vocabulaires philatélique et marcophile, car:

- Il a un aspect spéculatif (cote des chevaux aux courses, cote de la Bourse) qui ne sied pas aux collectionneurs.

- Il implique des fluctuations en "hausse" et en "baisse" souvent importantes et rapides, qui ne sont pas le fait de la collection postale qui, elle, suit une courbe raisonnablement, mais assez régulièrement, ascendante.

- Il confond les notions de VALEUR et de PRIX qui sont distinctes.

Ces deux derniers mots conviennent parfaitement. La VALEUR étant l'estimation "réelle" de la pièce, selon sa rareté et son état, doit servir de base aux transactions entre amateurs. Le PRIX est une notion commerciale qui doit être réservée aux professionnels. Il englobe, avec la *valeur*, les *frais légitimes* des négociants (patente, impôts, opérations de tri, de manutention, immobilisation de stocks, et bénéfice). Il est aberrant de voir des amateurs vouloir céder des pièces philatéliques ou marcophiles aux "prix" établis par les professionnels...

Ceci dit, il n'est pas possible de déterminer avec précision la valeur d'un type de cachet. Il faudrait le faire bureau par bureau, et dans chaque bureau, pour chaque type de cachet - ce qui est pratiquement impossible. Certains critères peuvent cependant être retenus pour déterminer la valeur d'un cachet donné:

1°/ *La durée d'utilisation* du cachet par un bureau déterminé (dans la mesure où elle est connue) est un élément certain d'appréciation.

2°/ *L'importance du bureau* qui est fonction, généralement, de la population et de la catégorie de ce bureau (mais il y a des exceptions...).

3°/ *L'ancienneté du type des cachets* n'est pas toujours un critère, mais l'on peut considérer qu'à longévité égale, le cachet le plus ancien est le plus rare (on écrivait moins et on conservait moins autrefois qu'aujourd'hui). Toutefois, il est évident que les cachets type 4, qui ont duré plusieurs décades, sont souvent moins rares que des cachets plus récents.

4°/ *Le timbre - poste* : si l'ensemble timbre rare + cachet commun (ou vice-versa) n'apporte aucune plus-value à la valeur de l'élément le plus rare, l'association d'un timbre rare et d'un cachet rare peut présenter un intérêt particulier pour les spécialistes.

★

La correspondance reçue lors de la première édition de cette étude fait ressortir un certain nombre de questions d'ordre général, qui font appel plus à une interprétation personnelle qu'à des règles établies ou faciles à déterminer.

I - Pourquoi avoir fait état des cachets types C1, D1 et E1 qui, en principe, ne doivent pas avoir existé?

- Ils n'ont probablement pas existé, en fait, mais comme ils forment une suite logique et assez rapprochée dans le temps aux types A1 et B1, une exception est toujours possible. Le fait qu'ils n'ont pas été signalés jusqu'ici n'implique pas leur non-existence : les exemples du D1d (ARCACHON A) et des F4e et F6e (MOISSAC) - ces derniers signalés depuis la première édition - justifient une certaine circonspection...

II - Certaines variantes ne sont pas citées. Pourquoi?

- Il faudrait avoir vu tous les types de cachets, de tous les bureaux, à toutes les époques, pour connaître toutes les variantes - ce qui est, on en conviendra, impossible. Celles qui sont citées ne le sont qu'à titre indicatif. A chacun, dans sa collection particulière, d'ajouter celles qu'il pourrait rencontrer.

III - Faut-il garder les enveloppes entières, ou simplement le fragment contenant la partie postale?

- C'est une affaire d'appréciation personnelle. Si l'on collectionne "en boîtes", aucun inconvénient à garder les enveloppes entières, sauf risque

de détérioration des cachets pour les plis de grand format. Si l'on "présente" la collection sur des feuilles ou dans des albums, il est nécessaire d'amputer les enveloppes du papier inutile, car:

- a) cela tient moins de place (côté pratique).
- b) certains papiers et certaines écritures sont assez disgracieux (côté esthétique).

La valeur d'un cachet commun ne gagne rien à ce que celui-ci soit accompagné d'une plus grande surface de papier.

Il y a cependant lieu de garder entières:

- les enveloppes comportant d'autres indications postales que le cachet oblitérant (recommandé, retour à l'envoyeur, cachet de transit ou d'arrivée)
- les enveloppes comportant des timbres rares ou des cachets rares, voire insolites.
- d'une manière générale, les enveloppes jusqu'à la guerre 1914-18 incluse.

Après cette période, il est pratiquement impossible de faire une présentation agréable et commode, en raison de la multitude des bureaux et des cachets.



TABLEAU SYMPTHETIQUE DES
POSTERIERS A 1876

En règle quasi-absolue, les caractères de la couronne sont au type "dâton"

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
L. E. T. R. E. Identifiant le type de bureau	Cercle int. continu ou segmenté	Comme 1 mais BLOC - DATEUR totalment en caract. BÂTONS ROMAINS.	Comme 2 mais BLOC - DATEUR totalment EN CHIFFRES	Comme 3 mais il n'y a PAS DE CERCLE INTERIEUR.	Dateur à DEROULEMENT	Comme 4 mais Le millésime passe à QUATRE CHIFFRES	Comme 6 mais indication horaire avec lettre H	Comme 7 mais en matière plastique. - TIRETS - ou POINTS de la couronne	Comme 8 mais AVEC N° DU DEPARTEMENT dans la couronne	Comme 9 mais SANS NOM DU DEPARTEMENT dans la couronne
A	A1 (A1a)	A2 A2b	A3 A3c	A4 A4c	A5 A5bis A5ter	A6	A7	A8	A9	A10
B	B1 (B1a)	B2	B3	B4 B4c		B6	B7	B8	B9	
C	C1?	C2	C3							
D	D1? D1d	D2 D2d	D3? D3d	D4 D4d D4c		D6	D7	D8 D8	D9? D9d	
E	E1?	E2	E3?	E4 E4c		E6	E7	E8	E9	
F				F4 F4c		F6 F6c	F7	F8	F9	
G				G4		G6	G7	G8	G9	

NOTA - Les cases ombrées correspondent à des types de cachets n'ayant sûrement pas été employés. Les "n°" à des types possibles, mais non vus. Les cas particuliers sont énumérés à la page descriptive de chaque type de cachet.

REMARQUES - Les R.A. à gérance gratuite installées dans des établissements privés, et les R.A. temporaires ouvertes dans des foires, expositions, etc. ne constituent pas de types particuliers. Elles sont à classer avec les autres R.A., avec mention de leur particularisme. (Certains R.A. à gérance gratuite ne peuvent être différenciés des R.A.U. normales: ex. DIJON D). Cette règle s'applique aux cachets particuliers affectant les autres types de bureau.

- Les cachets de levées exceptionnelles: PARIS, LYON, BORDEAUX, MARSEILLE, ST ETIENNE, GRENOBLE (?), ne figurent pas dans ce tableau. Ils forment une catégorie spéciale comme les cachets ferroviaires, maritimes, etc.